

*Republique Française*

*Département de l'Herault*

*Commune*  *de Rosis*

*Séance du 5 Mars 2012 à 20h 30*

**Membres présents:** M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – Mlle Nathalie MENDES – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES

**Membre (s) absent(s) excusé(s):** Mme Sandrine LECLERCQ (pouvoir à M. Jacques MENDES) - M. Eric NAUTRE (pouvoir Gérard LUNA) – Mme Arlette ARAGON (pouvoir Germain FARENQ)

**Secrétaire de séance :** Mlle Nathalie MENDES

**ORDRE DU JOUR**

1. ***Approbation du PV de séance du conseil de février 2012***
2. ***JURIDICA – AFFAIRE JUDICIAIRE COMMUNE /GIL– GROSSMAN – MARTIN***
3. ***MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX - Recrutement d'une hôtesse d'accueil***
4. ***Parcours de santé -Projet de mise en sécurité du pont***
5. ***Rogainard– Réception des travaux du pylône de téléphonie mobile***
6. ***LES AVELS - Projet de travaux de restauration du chemin des Avels***
7. ***CONSEQUENCES du gel sur les conduites d'eau potable de la commune***
8. ***DOUCH - Début des travaux de restauration du presbytère de l'église de Douch***
9. ***SOUTIEN à la démarche des personnels de L'ONF pour une gestion forestière durable***
10. ***PNRHL - Demi-journée de formation « marque parc »***
11. ***COURS le HAUT – Refus de permis de construire***
12. ***DOUCH - Etude par ERDF pour raccordement en triphasé du gîte communal***
13. ***COURS LE HAUT – Demande de cession de foncier non bâti***

**TABLEAU DE BORD DU SITE : <http://www.rosis-languedoc.com>**

**Fréquentation du site mois de février 2012 = 3 985 Visites**

#### 1 - APPROBATION DU C.R du CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE FEVRIER 2012

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu du dernier Conseil Municipal de février 2012.

**Avis du Conseil:                    *Le Conseil unanime adopte le PV de séance du Conseil Municipal de Février 2012***

**Nombre de voix :    Pour :    10                    contre :    /                    abstention :    /**

#### 2 - JURIDICA – AFFAIRE JUDICIAIRE COMMUNE / GIL – GROSSMAN – MARTIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du délibéré qui vient d'être prononcé dans le cadre de l'affaire judiciaire qui a été engagée à notre rencontre par les conjoints Gil, Grossmann, Martin, et qui concerne l'accès à leur habitation par le chemin du Calvaire à Andabre.

Il indique que Maître Cabrillac, qui a défendu nos intérêts lors du procès, vient de nous informer que le délibéré pris par le Tribunal de Grande Instance de Béziers dans le cadre de cette procédure d'appel, a confirmé le délibéré de 1<sup>ère</sup> instance et a aggravé le montant des dommages à verser par la partie adverse à la commune, qu'il a porté de **800€ à 1 500€**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette affaire et déterminer en la matière la marche à suivre.

**Avis du Conseil:                    *Le Conseil unanime prend acte de l'information***

**Nombre de voix :    Pour :    10                    contre :    /                    abstention :    /**

#### 3 - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX - RECRUTEMENT HOTE/SSE D'ACCUEIL POUR L'ETE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'entretien qu'il vient d'avoir avec le responsable de « **Cap emploi** » dans le cadre d'un recrutement de travailleur handicapé au poste d'hôte/sse d'accueil de la Maison du Mouflon et du Caroux de Douch.

Il indique que le taux de prise en charge du **Contrat d'Aide à l'Emploi est passé de 70 à 90% pour le public travailleur handicapé**, sans condition d'âge.

Il précise qu'il a déjà reçu deux candidatures qui seront examinées prochainement et qu'il serait opportun que le 1<sup>er</sup> adjoint assiste à ces entretiens.

**Avis du Conseil:                    *Le conseil prend acte de l'information et autorise le Maire recrutement d'un agent saisonnier.***

**Nombre de voix :    Pour :    10                    contre :    /                    abstention :    /**

#### 4 - ANDABRE – PARCOURS DE SANTE LES RIVES DE LA MARE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état du pont en béton armé qui surplombe le **parcours de santé « les rives de la mare »** à hauteur de « la Croix de la Pierre » qui présente quelques dégradations probablement occasionnés par le Gel et l'usure du temps.

Il indique après avoir examiné la structure avec le 2<sup>ème</sup> adjoint, il a été constaté qu'en certains endroits, des morceaux de béton se sont détachés, laissant apparaître le ferrailage en quelques endroits.

Il précise et qu'il y a lieu d'intervenir rapidement pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en sécurité de cet ouvrage.

**Avis du Conseil:                    *Le Conseil prend acte de l'information et approuve les décisions prises pour sécuriser l'ouvrage.***

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 5 - ROGAINARD - RECEPTION DES TRAVAUX D'IMPLANTATION DU PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la réception des travaux d'installation du pylône de téléphonie a eu lieu à Rogainard le 29 février 2012.

Il indique que le 2<sup>ème</sup> adjoint a assisté à la réception des travaux en présence du Cabinet Souchaud, Maître d'œuvre et de Mr Ader technicien du Conseil Général, représentant le CG34 maître d'ouvrage.

Il indique qu'il reste désormais à raccorder le pylône au réseau électrique tout proche. Les opérateurs **Orange - SFR - Bouygues et Free** pourront ainsi à partir de cet émetteur, desservir toute la zone du Caroux

Il précise qu'il y a tout lieu d'espérer que cet équipement sera opérationnel avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil prend acte de l'information*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 6 - DOUCH - DEBUT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU PRESBYTERE DE L'EGLISE DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après avoir pris contact avec l'entrepreneur en charge des travaux, il a été décidé que les travaux de restauration du presbytère doivent commencer le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier des aides financières déjà affectées.

Il indique que le montant de ces travaux s'élève à près de 50 000 € et que la commune a bénéficié des aides nécessaires à leur réalisation.

Il a été également demandé à cet artisan un devis de travaux pour la réfection de la toiture de l'habitation SELFA à la Combe d'Andabre.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil prend acte de l'information*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 7 - LES AVELS - PROJET DE TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEMIN DES AVELS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état de dégradation du chemin qui dessert l'auberge des Avels particulièrement affecté par le gel de cet hiver.

Il indique que le revêtement de cette route est en mauvais état, des crevasses impactent cette voie en plusieurs endroits et une réparation doit être envisagée dans les meilleurs délais.

Il propose donc compte tenu qu'une partie de ce chemin n'est pas abimée, de restaurer par tronçons les portions de cette voie, soit en forme de béton armé ce qui nécessitera 3 à 4 toupies de béton, soit en bi couche bitumineux. Un devis pour la réalisation de ces travaux sera sollicité.

Il rappelle que ce chemin est la seule voie qui permet d'accéder au seul et unique restaurant de notre commune.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux de restauration qui seront imputés sur les « Hors Programme » affectés par le Conseiller Général de notre canton.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions de M. le Maire.*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 8 - CONSEQUENCES DU GEL SUR LES CONDUITES D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que La vague de froid qui a touché notre commune a eu des conséquences non négligeables sur les réseaux d'eau potable, entraînant des ruptures de canalisations d'eau potable et / ou le gel des compteurs d'eau (coupant l'alimentation).

Il indique que les agents du service d'eau potable du Syndicat de la vallée de la Mare sont intervenus à plusieurs reprises sur des compteurs bloqués par le gel ou sur des fuites sur le réseau des hameaux alimentés par la source Foncaude. (Andabre et Cours le Haut).

Il précise également que l'employé communal de la commune est lui aussi intervenu à plusieurs reprises sur la partie montagneuse de notre commune dont certains abonnés sont privés d'eau depuis près d'un mois. (Douch, Rosis, les cambauts et les Avels).

Par ailleurs, des interventions sont toujours en cours pour réparer le réseau d'eau principal de Douch. La canalisation est rompue en plusieurs endroits ce qui nécessite une intervention particulièrement lourde pour remettre tout en état.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir informer nos administrés sur les conséquences du gel sur les conduites et les compteurs et de les inviter à s'inspirer de la note ci jointe qui indique les précautions à prendre en cas de vague de froid. Tous nos administrés pourraient être destinataire de ce type d'information.

**Avis du Conseil:    *Le Conseil unanime prend acte de ces préconisations et approuve la décision d'en rendre destinataire tous nos administrés.***

**Nombre de voix :    Pour :            10                            contre :            /                            abstention :**

## **9 - SOUTIEN A LA DEMARCHE DES PERSONNELS DE L'ONF POUR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Président du syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel qui nous fait part des menaces qui pèsent sur le devenir de cette institution.

Il indique qu'il y a tout lieu d'être associé aux propositions du syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel, et de demander à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exiger qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'associer à cette démarche qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable et d'en délibérer.

**Avis du Conseil:    *Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.***

**Nombre de voix :    Pour :            10                            contre :            /                            abstention :            /**

## **10 – PNRHL - DEMI-JOURNEE DE FORMATION « MARQUE PARC »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'invitation que vient de lui adresser le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui organise une demi-journée de formation destinée aux bénéficiaires de la marque Parc régional naturel du Haut-Languedoc.

Il précise que le Parc nous rappelle qu'en tant que bénéficiaire de la Marque, nous nous sommes engagés auprès du Parc pour défendre ses valeurs et que nous tenons, à ce titre, un rôle d'ambassadeur auprès de notre clientèle.

Il précise qu'afin de nous donner les moyens de parler du Parc, de ses missions, de son territoire, il est fortement conseillé de participer à une demi-journée de formation **Le jeudi 22 mars de 14 h à 17 h à la Mairie du Pujol sur Orb.**

Il indique que cette formations sera aussi l'occasion de nous remettre les derniers éléments (produits écologiques, communication, cahiers techniques...) ainsi que de partager nos documents individuels de promotion entre marqués Parc.

Il propose aux membres du Conseil qu'un élu et l'employée en charge de l'accueil du gîte communal de Douch, d'assister à cette formation qui sera dirigée par Jacques Albarel en charge de la marque Parc et d'amener à cette occasion les documents de promotion de notre commune.

**Avis du Conseil:    *Le Conseil Prend acte de l'information et accepte que la commune soit représentée par Mme Nicole Farenq.***

**Nombre de voix :    Pour :            10                            contre :            /                            abstention :            /**

## **11 - COURS LE HAUT - REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil des difficultés rencontrées pour obtenir des permis de construire sur le secteur de cours du côté de la rivière Casselouvre

Il précise que désormais, les demandes de permis de construire adressées à la DTEM sollicitent l'avis du SDIS pour connaître et savoir si la zone constructible peut être desservie par les services de secours et d'incendie.

Il indique que les terrains concernés par ce refus à Cours le haut se situent sur la rive droite de la rivière « Casselouvre » et sont desservis par le chemin de « Iencas » ou des habitations se trouvent dans le proche voisinage et sur la même zone.

Il indique que contact va être pris avec les Services de secours et d'incendie compétents, pour savoir si ce pont, qui est particulièrement étroit, peut être équipé de rampes qui permettraient l'élargissement du Pont.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer

**Avis du Conseil:** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition d'élargissement du pont s'il doit contribuer à faciliter l'accès aux parcelles concernées.*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 12 – DOUCH - GITE COMMUNAL ETUDE PAR ERDF POUR RACCORDEMENT TRIPHASE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que « l'ampérage » du compteur électrique qui équipe le gîte communal est actuellement insuffisant, notamment en période hivernale où tous les radiateurs et les chauffe-eau sont en fonction.

Il propose donc sur les conseils de notre électricien et d'ERDF de réaliser l'étude gratuite proposée par EDF afin de desservir cet équipement en « triphasé », ce qui empêcherait ces pannes récurrentes occasionnées par une surcharge, lorsque les équipements électriques sont tous en fonction.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de faire réaliser cette étude par EDF et de l'autoriser à solliciter un devis pour l'installation de cet équipement.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil émet un avis favorable à la réalisation de l'étude proposée.*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 13 – COURS LE HAUT - DEMANDE DE CESSION DE FONCIER NON BATI

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil de la requête d'un administré de la Commune qui vient d'hériter de la maison familiale et qui souhaite acquérir les terrains communaux qui jouxtent son habitation.

Il indique que ces terrains n'ont aucune utilité ni valeur marchande pour la commune car ils sont enclavés et de faible superficie dans une parcelle de terrain appartenant aux intéressés, qui de surcroît, est limitée par un mur communal.

Il propose aux membres du Conseil dans l'attente de l'éventuelle transaction, d'émettre un avis favorable de principe à la vente de ces terrains pour l'Euro symbolique, à charge pour l'intéressé de supporter les frais de notaire.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil émet un avis favorable à cette cession pour l'Euro symbolique.*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 14 - ANDABRE – 2° TRANCHE DE TRAVAUX D'EFFACEMENT D'ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux de raccordement du réseau Moyenne et basse tension de l'éclairage public et du téléphone, sont en voie d'achèvement.

Les conditions atmosphériques récentes ont quelque peu ralenti l'avancement des travaux qui devraient être terminés avant la fin du Mois d'Avril 2012. La pose des nouveaux lampadaires d'éclairage public de type « Led » interviendra dès les raccordements du réseau EDF effectués. La dépose de l'ancien éclairage public et des poteaux fer et béton de la moyenne tension interviendra ultérieurement.

**Avis du Conseil:** *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## INFOS COMMUNALES

**Un départ de feu d'origine indéterminée** s'est déclaré le mercredi février vers 20h30 au lieu-dit « le Malpas » proche du hameau de Sénas. L'incendie qui s'est propagé sur environ 15 hectares a brûlé des genêts, des châtaigniers et des landes à bruyère. L'intervention efficace de près de 100 pompiers venus de Centres de Secours environnants, ont permis de circonscrire l'incendie qui n'a fait aucune victime.

**La rando communale** aura lieu cette année **le 24 juin 2012** depuis Douch. L'itinéraire et l'organisation de cette rando au départ de Douch, sera proposée par le 1er adjoint.

**La rando communautaire, sous l'égide du Président de la Commission TIC,** s'effectuera cette année **le 6 octobre 2012** au départ d'Andabre. Le rassemblement se fera à la salle polyvalente d'Andabre. Le déjeuner sera agrémenté d'une dégustation des vins du terroir.

**Le site internet de la commune** fait l'objet de mises à jour et d'un relookage notamment pour ce qui concerne la mise en valeur de nos hébergements communaux. D'autre part, il est envisagé de proposer sur site des week-ends à la découverte du Mouflon du Caroux.

**Le dortoir du refuge Marcel Cèbe de Douch** vient d'être équipé de deux radiateurs électriques radiants qui donnent entière satisfaction.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h00***



**Jacques MENDES**

**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**





*Commune*  *de Rosis*

**Préconisations recommandées pour se protéger  
contre les conséquences du gel sur les compteurs et  
conduites d'eau potable**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la vague de froid qui a touché notre commune a eu des conséquences non négligeables sur les réseaux d'eau potable, entraînant des ruptures de canalisations d'eau potable et / ou le gel des compteurs d'eau (coupant l'alimentation).

Il indique que les agents du service d'eau potable du Syndicat de la Vallée de la Mare sont intervenus à plusieurs reprises sur des compteurs bloqués par le gel ou sur des fuites sur le réseau des hameaux alimentés par « la source Foncaude » (Andabre, Compeyre et Cours le Haut).

Il précise également que l'employé communal de la commune est également intervenu à plusieurs reprises sur la partie montagnaise de notre commune, dont certains habitants sont privés d'eau depuis près d'un mois (Douch, Rosis, les cambauts et les Avels).

Afin d'éviter le gel de votre compteur et de vos canalisations, nous vous invitons à les protéger contre le froid :

Pour protéger votre compteur situé dans un regard à l'extérieur, positionnez des plaques de polystyrène sur les parois du regard, autour du compteur et autour des canalisations. Ne pas utiliser de la laine de verre, de la paille ou des textiles qui risquent d'absorber l'humidité latente.

Dans le cas où votre compteur est situé dans un garage ou dans une cave, il n'est pas à l'abri d'un coup de gel. Protégez votre compteur ainsi que vos canalisations à l'aide d'un matériau isolant. Ne coupez jamais complètement le chauffage en période de froid .

En cas de gel intense et prolongé, laissez couler en permanence un filet d'eau dans votre évier de façon à assurer une circulation constante dans votre installation: la dépense est dérisoire en comparaison des dégâts qui pourraient être causés par le gel, dans vos conduites.

**En cas d'absence prolongée, n'omettez pas de vidanger vos installations. Pour vidanger correctement, il faut :**

- \* Fermer le robinet d'arrêt avant compteur (c'est-à-dire situé entre votre compteur et la canalisation publique) ;
- \* Ouvrir simultanément les robinets de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule ;
- \* Ouvrir le robinet de purge situé à l'aval du compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus, puis le refermer. N'oubliez pas, une fois la vidange terminée, de refermer les robinets de vos installations sanitaires, ce qui vous évitera de laisser couler l'eau à la réouverture du robinet avant compteur, lors de votre retour.

Par ailleurs, en cas de gel des installations, nous vous préconisons les actions suivantes :

- \* Couper l'eau pour éviter toute inondation lors du dégel.
- \* Réchauffer lentement votre compteur et vos canalisations à l'aide d'un jet d'air chaud, type sèche-cheveux.
- \* Vidanger votre installation.

**Le Maire**  
**Jacques MENDES**